

Développement Professionnel Continu (DPC) : le Collège de la Médecine Générale exige des solutions efficaces

Le Collège de la Médecine Générale a signalé les conséquences prévisibles d'un dispositif basé sur le seul respect d'une obligation formelle, dans un marché concurrentiel et non régulé. Face au constat des difficultés observées et partagées par tous et fort du rapport IGAS, le Collège a saisi la Ministre de la Santé et a fait des propositions constructives pour sortir le dispositif de l'impasse actuelle :

1) Rechercher la lisibilité et l'efficacité

Pour être utile, le DPC doit répondre à différents niveaux :

- Besoins individuels et collectifs définis par les professionnels et leurs organisations professionnelles
- Besoins de santé des patients sur les différents territoires
- Priorités de santé publique définies en commun
- Organisation des soins et stratégie de santé définie par les autorités sanitaires

Pour être efficace, le DPC doit s'appuyer sur l'analyse des pratiques professionnelles.

2) Préciser la nature de l'obligation

Il est important de différencier :

- Les procédures pour garantir et améliorer la qualité des soins
- L'obligation déontologique de maintien des compétences
- Les réponses aux besoins professionnels et aux besoins de santé et leurs financements

3) Intégrer les professionnels dans une gouvernance paritaire, pour le pilotage et l'organisation

- Dans la gestion politique
- Dans la gestion financière et administrative
- Dans la gestion scientifique, grâce à une CSI aux pouvoirs élargis

4) Impliquer les Collèges Nationaux Professionnels (CNP) dans la régulation de l'offre de DPC

Le Collège de la Médecine Générale s'inquiète des éléments inscrits dans le projet de loi (article 27) : objet des financements publics, place de l'Université dans la formation des professionnels en exercice ambulatoire, contrôle de qualité des organismes et des programmes en vue de la bonne utilisation des fonds publics.

**Le Collège de la Médecine Générale exige l'ouverture rapide d'une concertation
en vue de modifications législatives et réglementaires
et souhaite des directives de gouvernance claires et efficaces pour l'année 2015.**

Contacts Presse

Pr. Pierre-Louis Druais, Président : pl.druais@lecmg.fr

Dr. Marie-Hélène Certain, Secrétaire Générale : mh.certain@lecmg.fr

Collège de la Médecine Générale

20 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine

Tél. : +33 (1) 47 45 13 55 - contact@lecmg.fr